

## **DIRECTIVES POUR LES PRIX DU CINEMA EUROPEEN 2009**

### **1. LES PRIX**

1.1. Les Prix du cinéma européen ont pour but de:

- célébrer l'excellence et la diversité du cinéma européen
- élargir l'audience des films européens
- focaliser l'attention sur de nouveaux talents européens

1.2. Les Prix du cinéma européen sont organisés par l'association de droit allemand European Film Academy e.V. (EFA). La structure exécutive est le Conseil d'administration de l'EFA. Le Conseil d'administration est constitué d'un président, de deux vice-présidents et de 15 autres membres de l'EFA au maximum.

1.3. Les Prix du cinéma européen seront présentés – par la European Film Academy et par EFA Productions gGmbH - pour la vingt-deuxième fois en 2009.

1.4. La European Film Academy et EFA Productions gGmbH décernent des prix dans les catégories suivantes:

- FILM EUROPEEN 2009 (décerné conjointement au réalisateur et au producteur)
- REALISATEUR EUROPEEN 2009
- ACTRICE EUROPEENNE 2009
- ACTEUR EUROPEEN 2009
- PRIX EUROPEEN DU SCENARIO 2009
- CARLO DI PALMA PRIX EUROPEEN DE LA PHOTOGRAPHIE 2009
- COMPOSITEUR EUROPEEN 2009
- DECOUVERTE EUROPEENNE 2009
- EUROPEAN FILM ACADEMY PRIX D'EXCELLENCE 2009
- EUROPEAN FILM ACADEMY FILM D'ANIMATION 2009
- PRIX DE LA EUROPEAN FILM ACADEMY POUR L'ENSEMBLE D'UNE ŒUVRE
- CONTRIBUTION EUROPEENNE AU CINEMA MONDIAL 2009
- EUROPEAN FILM ACADEMY PRIX DE LA CRITIQUE 2009 – Prix FIPRESCI
- CO-PRODUCTION EUROPEENNE – Prix EURIMAGES
- EUROPEAN FILM ACADEMY DOCUMENTAIRE 2009 – Prix ARTE
- EUROPEAN FILM ACADEMY COURT METRAGE 2009
- PRIX DU PUBLIQUE 2009 pour le meilleur film européen

1.5. Chaque candidat nommé reçoit un diplôme.

1.6. Chaque lauréat reçoit un diplôme et une statuette.

### **2. FILMS DE LONG METRAGE: Eligibilité**

2.1. Pour les Prix du cinéma européen sont éligibles des films de fiction européens\* de long métrage destinés à la distribution en salles pour le grand public.

2.2. Les films doivent avoir eu la première projection officielle (dans le cadre d'un festival ou en cinéma) après le 1er juillet 2008. Le Conseil d'administration de l'EFA se donne le droit de faire des exceptions.

2.3. Les films doivent avoir un réalisateur né en Europe ou disposant d'un passeport européen. Les critères selon lesquels un film est considéré comme européen\* sont établis par la Convention européenne sur la coproduction cinématographique, appendice II, publiée par le Conseil de l'Europe. Selon la Convention, un film est

considéré comme européen s'il obtient 15 points d'un total de 19 points sur une échelle d'éléments européens.

L'EFA applique un taux minimum de 12 points afin d'assouplir cette définition.

<u>Éléments européens</u>	<u>Points déterminants</u>
<i>Création</i>	
Réalisateur	3
Scénariste	3
Compositeur	1
<i>Interprètes</i>	
Premier rôle	3
Second rôle	2
Troisième rôle	1
<i>Techniciens</i>	
Directeur photo	1
Ingénieur du son	1
Monteur	1
Directeur artistique	1
Studio ou lieu de tournage	1
Lieu de post-production	1

Dans le cas d'un total de points inférieur, le Conseil d'administration de l'EFA se donne le droit de faire des exceptions, à condition que le réalisateur du film soit européen.

- 2.4. Les candidats dans les catégories individuelles doivent être nés en Europe ou disposer d'un passeport européen\*.
- 2.5. Les films ayant été distribués en salles avant la cérémonie des Prix du cinéma européen 2009 ainsi que ceux ayant été présentés dans le cadre de festivals nationaux ou internationaux sont éligibles.
- 2.6. Les films retenus dans le cadre des Prix du cinéma européen 2008 ne peuvent pas être sélectionnés.
- 2.7. Les institutions européennes du cinéma, festivals, magazines professionnels, partenaires media, membres de l'EFA et producteurs de films européens peuvent proposer des films comme candidats pour les Prix du cinéma européen 2009.
- 2.8. Les films coproduits par deux ou plusieurs coproducteurs peuvent être sélectionnés. La version proposée doit être la version originale.

**Date limite d'envoi des propositions pour la sélection : 15 juin 2009.**

### **3. FILMS EN LONG METRAGE: Procédure de sélection**

- 3.1. Les environ 40 films soumis aux membres de l'EFA pour être considérés pour une nomination sont sélectionnés comme suit:
  - Les membres de l'EFA des 20 (vingt) pays européens ayant le plus grand nombre de membres (déterminé le 15 Mars 2009) votent directement pour un film de long-métrage parmi les films nationaux sortis dans leur pays ou présentés dans le cadre de festivals après le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Le film recevant le plus grand nombre

de voix dans chacun de ces pays est automatiquement inclus dans la sélection de films, à condition qu'il corresponde aux §§ 2.1. – 2.8. ci-dessus.

- un comité composé de membres du conseil d'administration de l'EFA et d'un groupe d'experts, désigné par le Conseil d'administration, sélectionne les autres, environ 20, films parmi les propositions soumises comme décrit au § 2.7.

3.2. En conséquence, le comité recommande aux membres de l'EFA

- environ 40 (quarante) films dont la moitié a été sélectionnée directement par les membres de l'EFA. Les autres sont sélectionnés parmi toutes les propositions reçues (voir § 2.7.).

3.3. La sélection peut comporter plus d'un film représentant le même pays.

3.4. La liste des films recommandés sera rendue publique immédiatement après la fin de la procédure de sélection.

3.5. La liste des films recommandés est soumise aux membres de l'EFA par ordre alphabétique.

3.6. Le secrétariat de l'EFA met à la disposition des membres de l'EFA des DVD des films recommandés pour garantir à ceux-ci des chances égales.

3.7. La liste des films recommandés par le comité n'est pas exclusive. Les producteurs de films européens qui ne figurent pas parmi les films recommandés peuvent, à leur propre frais, mettre des DVD de leurs films à la disposition des membres de l'EFA. Ces films doivent remplir les critères des directives pour les Prix du cinéma européen fixés par §§ 2.1. à 2.8. et recevoir l'approbation du secrétariat de l'EFA. L'envoi des DVD est organisé en coopération avec le secrétariat de l'EFA.

#### **4. FILMS DE LONG METRAGE: Procédure de nomination**

4.1. Parmi les films recommandés par le comité et/ou les films envoyés par les producteurs, les membres de l'EFA votent pour les nominations ci-dessous:

- FILM EUROPEEN
- REALISATEUR EUROPEEN
- ACTRICE EUROPEENNE
- ACTEUR EUROPEEN
- PRIX EUROPEEN DU SCENARIO
- PRIX EUROPEEN DE LA PHOTOGRAPHIE

4.2. Le comité a le droit de nommer un film ou une prestation individuelle supplémentaire dans trois catégories au maximum.

4.3. Sur le principe d'une majorité simple des voix reçues et des nominations supplémentaires du comité, l'EFA annonce:

- FILM EUROPEEN : 6 nominations
- REALISATEUR EUROPEEN: 6 nominations
- ACTRICE EUROPEENNE: 6 nominations
- ACTEUR EUROPEEN : 6 nominations
- PRIX EUROPEEN DU SCENARIO: 4 nominations
- PRIX EUROPEEN DE LA PHOTOGRAPHIE: 4 nominations

#### 4.4. En outre l'EFA annonce:

- COMPOSITEUR EUROPEEN: 4 nominations

Le prix est décerné à un compositeur européen pour une musique originale. Un comité composé de membres européens de la World Soundtrack Academy et de membres du Conseil d'administration de l'EFA nomme jusqu'à quatre candidats.

Les nominations sont désignées parmi la sélection de films et/ou parmi les films envoyés par les producteurs. En outre, le comité a le droit de nommer la musique d'un film qui ne fait pas partie de la sélection, sous réserve que le producteur/distributeur accepte de soumettre le film sur DVD aux membres de l'EFA.

- DECOUVERTE EUROPEENNE: 5 nominations

Ce prix récompense un jeune réalisateur prometteur pour son premier film européen de long métrage. Les candidats doivent être nés en Europe ou disposer d'un passeport européen. Les films concernés doivent avoir eu la première projection officielle (dans le cadre d'un festival ou en cinéma) après le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Un comité composé de membres de FIPRESCI et de membres de l'EFA nomme cinq films dans cette catégorie. Les nominations sont rendues publiques immédiatement après la fin de la procédure de nomination. Les cinq films nommés sont présentés par FIPRESCI et l'EFA à une série de festivals européens de film. Ces projections sont organisées et promues par FIPRESCI. Les cinq films nommés sont envoyés en DVD aux membres de l'EFA.

- EUROPEAN FILM ACADEMY PRIX D'EXCELLENCE : 4 nominations

Ce prix récompense une excellente prestation technique dans un film européen. A l'exception de la photographie et de la musique originale, ce prix peut être décerné à une prestation technique de toute nature. Les candidats doivent être nés en Europe ou disposer d'un passeport européen. Le comité nomme quatre candidats parmi la sélection de films envoyée aux membres de l'EFA.

4.5. Les nominations – à l'exception de la DECOUVERTE EUROPEENNE - sont rendues publiques quatre semaines avant la cérémonie de remise des prix.

4.6. Si une ou plusieurs nominations proviennent de films ni sélectionnés ni envoyés par les producteurs, le secrétariat de l'EFA envoie les DVD de ces films aux membres de l'EFA.

4.7. Toutes les personnalités nommées dans les catégories ci-dessus sont invitées à la cérémonie de remise des prix. Pour la catégorie FILM EUROPEEN ce sont les réalisateurs des films.

## 5. FILMS DE LONG METRAGE: Election des lauréats

5.1. La liste des nominations est soumise aux membres de l'EFA qui votent par correspondance ou par une autre méthode approuvée par le Conseil d'administration de l'EFA pour désigner les lauréats dans les catégories mentionnées ci-dessus. Les suffrages sont recueillis par un notaire indépendant.

5.2. Les noms des lauréats sont annoncés au cours de la cérémonie de remise des prix.

## **6. EUROPEAN FILM ACADEMY FILM D'ANIMATION 2009**

Procédure de nomination et élection du lauréat

- 6.1. La récompense est attribuée au réalisateur européen\* d'un film d'animation. Les candidats éligibles doivent être nés en Europe ou posséder un passeport européen. Pour être considéré comme film d'animation, un minimum de 50% du projet doit avoir été réalisé en animation.
- 6.2. Un comité composé de membres du CARTOON, l'Association Européenne du Film d'Animation, ainsi que des membres du comité EFA sélectionne les trois nominés.
- 6.3. Les trois films nominés seront soumis en DVD au membres EFA, afin qu'ils élisent le lauréat.
- 6.4. Le prix est décerné dans le cadre de la cérémonie de remise des prix.
- 6.5. Le lauréat est invité à la cérémonie de remise des prix.

## **7. EUROPEAN FILM ACADEMY PRIX DE LA CRITIQUE – PRIX FIPRESCI**

Procédure de sélection et élection du lauréat

- 7.1. Ce prix est décerné à un film de fiction européen\*. Les films concernés doivent avoir eu la première projection officielle (dans le cadre d'un festival ou en cinéma) après le 1er juillet 2008.
- 7.2. Un jury composé de membres de la FIPRESCI désigne le lauréat de cette catégorie.
- 7.3. Le prix est décerné dans le cadre de la cérémonie de remise des prix.
- 7.4. Le lauréat est invité à la cérémonie de remise des prix.

## **8. CO-PRODUCTION EUROPEENNE – PRIX EURIMAGES**

Procédure de sélection et élection du lauréat

- 8.1. La récompense est attribuée à deux illustres producteurs Européens\*
- 8.2. Eurimages détermine le lauréat parmi des personnalités qui ont coproduit ensemble avec succès.
- 8.3. Le prix est décerné dans le cadre de la cérémonie de remise des prix.
- 8.4. Les lauréats sont invités à la cérémonie de remise des prix.

## **9. CONTRIBUTION EUROPEENNE AU CINEMA MONDIAL**

Procédure de sélection et élection du lauréat

- 9.1. Le prix honore une contribution extraordinaire au cinéma mondial. Les candidats doivent être nés en Europe ou disposer d'un passeport européen.
- 9.2. Le comité établit une liste de candidats parmi toutes les contributions remarquables (réalisateur, acteur, auteur, directeur de la photographie, compositeur, etc.).
- 9.3. Le comité désigne le lauréat de cette catégorie.
- 9.4. Le nom du lauréat est rendu public avant la cérémonie de remise des prix.
- 9.5. Le lauréat est invité à la cérémonie de remise des prix.

**10. EUROPEAN FILM ACADEMY DOCUMENTAIRE – PRIX ARTE**

Procédure de nomination et élection du lauréat

- 10.1. Le prix est décerné à un film documentaire européen\* ayant un mérite particulier. Les films concernés doivent avoir eu la première projection officielle (dans le cadre d'un festival, en cinéma ou en télévision) après le 1er juillet 2008.
- 10.2. Un comité composé de directeurs de festivals de films documentaires, de journalistes et d'autres experts, désigné par l'EFA et ARTE, nomme environ 8 candidats dans cette catégorie.
- 10.3. Les films nommés sont présentés lors de projections privées en octobre. Un jury de trois membres, désigné par l'EFA et ARTE, assiste à ces séances et désigne le lauréat de cette catégorie.
- 10.4. L'EFA et ARTE annoncent le nom du lauréat en octobre.
- 10.5. Le prix est décerné dans le cadre de la cérémonie de remise des prix.
- 10.6. Le lauréat est invité à la cérémonie de remise des prix.

**11. EUROPEAN FILM ACADEMY COURT-METRAGE**

Procédure de nomination et élection du lauréat

- 11.1. Le prix est décerné à un court-métrage / une vidéo d'un réalisateur qui est né en Europe ou dispose d'un passeport européen\*.
- 11.2. Le film doit être terminé en 2008 ou 2009. Les genres éligibles sont fiction, documentaire, animation et expérimental. Tous les formats de film ou de vidéo sont éligibles.
- 11.3. Le prix est décerné en coopération avec treize festivals de court-métrage ou des festivals ayant une section courts-métrages. Les treize festivals qui participent à la procédure de nomination 2009 sont:
  - Flanders International Film Festival - Ghent/Belgique (octobre 2008)
  - Corona Cork Film Festival/Irlande (octobre 2008)
  - Valladolid International Film Festival/Espagne (octobre 2008)
  - Premiers Plans – Festival d'Angers/France (janvier 2009)
  - Berlin International Film Festival/Allemagne (février 2009)
  - Tampere International Film Festival/Finlande (mars 2009)
  - Krakow Film Festival/Pologne (mai/juin 2009)
  - Norwegian Short Film Festival Grimstad/Norvège (Juin 2009)
  - Edinburgh International Film Festival/Royaume-Uni (Juin 2009)
  - Curtas Vila do Conde - International Short Film Festival/Portugal (juillet 2009)
  - Sarajevo Film Festival/Bosnie & Herzegovine (août 2009)
  - Venice International Film Festival/Italie (septembre 2009)
  - International Short Film Festival in Drama/Grèce (septembre 2009)
- 11.4. A chacun de ces festivals, un jury nommé par le festival décide d'un seul nomination dans la catégorie European Film Academy Court-Métrage 2009.
- 11.5. Les treize films nommés sont envoyés en DVD aux membres de l'EFA qui en choisissent le lauréat.

11.6. Le nom du lauréat est annoncé lors de la cérémonie de remise des prix.

11.7. Le lauréat est invité à la cérémonie de remise des prix.

## **12. PRIX DE LA EUROPEAN FILM ACADEMY POUR L'ENSEMBLE D'UNE ŒUVRE**

12.1. Le prix est attribué à une personne dont l'ensemble de l'œuvre constitue une contribution spéciale au cinéma européen.

12.2. Le Conseil d'administration de l'EFA établit la liste des candidats et désigne le lauréat.

12.3. Le nom du lauréat est rendu public avant la cérémonie de remise des prix.

12.4. Le lauréat doit être présent à la cérémonie de remise des prix.

## **13. PRIX DU PUBLIQUE pour le meilleur film européen**

13.1. Le prix récompense un film européen\* sorti entre juillet 2008 et juillet 2009.

13.2. La European Film Academy et EFA Productions gGmbH choisissent les nominations dans cette catégorie parmi des films qui ont connu du succès auprès d'un public national et international.

13.3. Les cinéphiles européens votent pour le lauréat lors d'une campagne qui se déroule du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2009.

13.4. La procédure d'élection est établie et exécutée par l'EFA.

13.5. Les résultats sont traités par un auditeur indépendant.

13.6. Le nom du lauréat est annoncé lors de la cérémonie de remise des prix.

13.7. Le lauréat est invité à la cérémonie de remise des prix.

## **14. CEREMONIE DE REMISE DES PRIX**

La cérémonie de remise des Prix du cinéma européen 2009 aura lieu à Bochum/Allemagne le samedi 12 décembre 2009.

### **REGLES GENERALES**

La candidature d'un film ou d'une prestation dans un film pour les Prix du cinéma européen implique l'acceptation sans réserve des directives pour les Prix du cinéma européen et du règlement pour l'inscription des films.

Les producteurs et/ou distributeurs de films ayant obtenu une nomination ou un prix dans une des catégories consentent à mentionner cette nomination/ce prix dans toute future campagne publicitaire (affiches, annonces dans des magazines, bandes-annonces, etc.).

*\* Le terme « européen », pour la European Film Academy, couvre les artistes israéliens et palestiniens.*